

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 Décembre 2022
N° 12/2022-04

Nombre :

- de Conseillers en exercice : 15
- de Présents : 7
- de suffrages exprimés : 11
(dont 4 pouvoirs)

L'an deux mil vingt-deux, le 12 Décembre, le conseil municipal de la commune de Ballon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Emmanuel JOBIN.

Date de convocation : 5 Décembre 2022

Présent(e)s : Messieurs JOBIN Emmanuel, FARDOUX Laurent, LOREC Gildas, JAMET Stève, et mesdames TAROT Sylvie, DURRIEU Françoise et BOULINEAU Cécile.

Absent(e)s : Mesdames AUGUIN Catherine, BRET-CARRER Virginie, DOUET Emilie, BAUDRY Mireille et ROBIGO Magdalena et Messieurs FRENEAU Patrick, BEGAUD Yann et RICHARD Guillaume

Pouvoirs : Monsieur FRENEAU Patrick a accordé son pouvoir à Monsieur JOBIN Emmanuel
Monsieur BEGAUD Yann a accordé son pouvoir à Madame TAROT Sylvie
Madame DOUET Emilie a accordé son pouvoir à Monsieur LOREC Gildas
Madame ROBIGO Magdalena a accordé son pouvoir à Madame DURRIEU Françoise

Secrétaire de Séance : Monsieur LOREC Gildas

Objet : Tarifs 2023 de la salle des fêtes communale de Ballon

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la proposition de révision de l'année dernière a été votée malgré quelques contestations sur la logique des tarifs (à juste titre). Pour faire face à l'augmentation de l'énergie, la commune doit ré-évaluer ses tarifs et corriger les incohérences.

Considérant que les associations de la commune de Ballon ne paient pas de location pour leur occupation journalière/quotidienne.

Considérant que pour les locations ponctuelles (événements particuliers : assemblée générale, repas, autres), le tarif mis en place en 2022 n'a pas été appliqué, étant trop élevé. Il est donc proposé un tarif représentant les charges en électricité uniquement.

Monsieur le Maire rappelle que ces propositions ne sont pas forcément des augmentations puisqu'il s'agit d'une mise en cohérence entre les tarifs « hiver/été » combinée à la « durée de location », suites aux remarques des élus.

La convention sera donc mise à jour à la suite de cette délibération incluant ainsi les nouveaux tarifs et les obligations tarifaires liées aux périodes.

<u>LOCATION SALLE DES FETES COMMUNALE DE BALLON</u>	TARIFS 2023	
	SANS CHAUFFAGE Printemps/Eté	AVEC CHAUFFAGE Automne/Hiver
TARIF DEMI-JOURNEE		
Particuliers commune et agents	75 €	105 €
Associations de la commune	5 €	25 €
Particuliers et associations hors commune	185 €	215 €
TARIF A LA JOURNEE		
Particuliers commune et agents	150 €	180 €
Associations de la commune	10 €	50 €
Particuliers et associations hors commune	270 €	300 €
TARIF POUR 2 JOURS (WEEK-END)		
Particuliers commune et agents	250 €	400 €
Associations de la commune	30 €	100 €
Particuliers et associations hors commune	555 €	690 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

De voter les tarifs présentés ci-dessus.

Pour Extrait Conforme :
Les jours, Mois et an susdit

Le Maire,
Emmanuel JOBIN

